

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Lotissement la Haie Jabeline - Signature d'un acte de vente pour la rétrocession des parties communes

Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°36/2020 du conseil municipal du 4 juin 2020 ;

Vu le Permis d'Aménager n° 95 580 18 0000 déposé par le groupe Flint Immobilier SAS représenté par M. Didier Flint ayant pour objet la création d'un lotissement de 110 lots à bâtir avec la création de voies, places de stationnements, d'aménagements et d'espaces verts, accordé le 11/12/2018 et ses modificatifs respectivement accordés les :

- 18/02/2020,
- 08/12/2020,
- 22/07/2021.

Vue la convention de rétrocession de la zone dite « La Haie Jabeline » entre l'Aménageur FLINT IMMOBILIER et la Mairie de Saint-Witz, ayant pour objet le transfert à l'euro symbolique de la voirie et des espaces communs dans le domaine public communal selon un plan annexé, en date du 06/03/2020 ;

Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de l'autorisation suscitée déposée le 08/04/2025 ;

Vu l'attestation de non-contestation de conformité en date du 10/07/2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'acte de vente pour la rétrocession des parties communes du lotissement la Haie Jabeline et tous les documents afférents à cette vente.

Article 2 : De rendre compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- M. Flint Didier
- Le SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 30 janvier 2026

Le Maire,
Frédéric MOIZARD

